

CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ  
Commission de gestion 2018-2019  
Préavis municipal N° 02-2018  
relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2017

Rapport de la Commission de Gestion

---

Au Conseil général de Saubraz  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Commission de Gestion, composée de :  
Mesdames,  
Jeanine Isch  
Julie Sprunger

Messieurs,  
Philippe Urfer  
Didier Barbay  
Felix Baiche  
Laurent Liardon  
Bernard Arnoldi  
s'est réunie les 23 mai, 30 mai, 6 juin et 13 juin 2018.

La Commission de Gestion a été reçue par la Municipalité pour la lecture des comptes de l'exercice 2017 en date du 15 mai 2018. Le rapport de gestion 2017 de la Municipalité a été remis à la Commission le 6 juin 2018. La Commission remercie Monsieur le Syndic de lui avoir fourni de nombreuses explications, soit par courriels, soit directement lors de sa séance du 6 juin 2018. Le dernier courriel de réponses est parvenu à la Commission en date du mardi 12 juin 2018.

L'exercice 2017 se solde par un excédent de charges de CHF 188'327.17. Le découvert de la Commune atteint CHF 511'853.28. Cette situation difficile, dont la Municipalité a parfaitement conscience, nécessite un suivi régulier, ceci malgré les incertitudes financières découlant de la facture sociale et des charges relatives à la péréquation, déterminées par le Canton.

Nous constatons que les débiteurs ont augmenté d'environ CHF 100'000 entre 2016 et 2017. Comme le réviseur l'a déjà indiqué dans son rapport, cette situation nécessite d'entreprendre sans délai toutes démarches utiles à l'encaissement de ces arriérés. La Commission de Gestion s'étonne que la Municipalité n'ait pas pris les mesures qui s'imposaient, bien avant que le réviseur n'en fasse la remarque. De plus, la provision pour débiteurs douteux n'est pas suffisante. Les débiteurs douteux, pris dans leur ensemble, représentent des créances totales de CHF 112'658.57 au 31 décembre 2017, alors que la provision se monte à CHF 42'994.53. L'insuffisance théorique de provision est par conséquent de CHF 69'664.04, ce qui représenterait une augmentation de la perte à CHF 257'991.21, au lieu de CHF 188'327.17.

La Commission de Gestion a relevé que la liste des signatures des personnes autorisées auprès des établissements financiers n'a pas été mise à jour durant le premier semestre 2018, suite à la démission du Municipal Steve Paux et du boursier Philippe Zurcher.

La Commission constate que ses suggestions de l'année passée n'ont pas été prises en considération, en ce qui concerne les vacances. Par exemple, certains élus ont à nouveau facturé plusieurs heures pour l'assemblée de l'Union des Communes Vaudoises.

La Commission de Gestion a demandé d'établir des règles et principes clairs, afin que les séances ou activités facultatives ne soient pas rémunérées ; une validation ou contrôle devrait être effectué par le Syndic. Des services funèbres justifient-ils des heures de vacation ?

Nous relevons une incohérence aux points 1 et 2 du chapitre VI « Finances » dans le rapport de gestion 2017 de la Municipalité.

Les revenus ne couvrent plus les dépenses courantes de la commune. La Commission de Gestion craint pour le futur de Saubraz et constate que la Municipalité n'a, pour le moment, pas pris de disposition concret pour un plan d'assainissement.

Les réponses aux questions posées à la Municipalité et relatives aux comptes 2017 sont parvenu tardivement et souvent de façon incomplètes ce qui a nécessité des échanges supplémentaires entre la Commission et la Municipalité.

Compte tenu de ce qui précède et vu que les comptes ne présentent pas d'anomalie significative, la Commission de Gestion vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**D'accepter le préavis municipal n° 02-2018, tel que présenté.**

Pour la commission:

Julie Sprunger

Philippe Urfer

Laurent Liardon

Jeanine Isch

Bernard Arnoldi

Didier Barbay

Felix Baiche

Ainsi fait à Saubraz, le 13 juin 2018